

CHARTE

DE TERAANGA FRANCE

Rappel des principes fondateurs de Teraanga :

Actions inscrites DANS LE RESPECT :

- des droits humains, des modes de vie et cultures rencontrés.
- des objectifs de Développement Durable dans toutes leurs dimensions (sociales, environnementales et économiques).
- des partenaires de Teraanga France et en l'occurrence de Teraanga Sénégal, qui reste l'interlocuteur privilégié.

Principes généraux :

Tout membre du Comité Directeur se doit d'observer les principes et valeurs suivants, parce qu'ils sont fondamentaux pour Teraanga :

La solidarité : elle doit guider les actions de Teraanga mais la solidarité ne saurait s'exprimer à travers le prisme de l'assistanat, qui dessert plus les populations concernées par ces actions qu'elle ne les aide véritablement. Elle doit tenir compte des réalités du pays et identifier les personnes ou organismes ressources en capacité de soutenir, grâce à leurs compétences, tous les projets.

La coopération : les projets sont réfléchis et conçus sur la base de propositions soumises par Teraanga Sénégal qui aura préalablement concerté les groupes de populations bénéficiaires concernés par ces projets. En aucun cas, un projet ne doit être imposé par Teraanga France avec, pour seul critère, les représentations que nous pouvons avoir, ici, en France, sur ce que doit être le développement au Sénégal ; Seules, les populations sont en droit de décider de leur développement.

Le partenariat : le partenaire majeur est Teraanga Sénégal et c'est à lui que les partenaires secondaires au Sénégal, déjà identifiés ou à venir, devront adresser leurs projets. Teraanga Sénégal reste maître de ses choix de projets en fonction du contexte local et des priorités en terme de besoins exprimés et de ses capacités humaines, matérielles et compétences à pouvoir les conduire.

De même, Teraanga France ne doit pas s'immiscer dans les relations que nos partenaires sénégalais entretiennent avec les autorités politiques locales ou

départementales. Si conflit il y a, Teraanga France doit rester neutre ou jouer le rôle de médiateur à la demande de l'une des deux parties si Teraanga France l'estime opportun mais en aucun cas, renoncer à son partenaire principal, à la demande des autorités politiques, sous prétexte qu'il est identifié comme un opposant politique. Les membres de Teraanga Sénégal sont d'abord et avant tout des citoyens et sont en droit de s'opposer à ces mêmes autorités : c'est la règle d'or de la démocratie. Par contre Teraanga France s'arroge le droit d'intervenir si un projet risque d'être compromis par un tel conflit.

La confiance mutuelle : pour pouvoir travailler ensemble dans la sérénité et la confiance, les deux partenaires se doivent d'être transparents dans leurs objectifs et actions. Si, pour une raison ou une autre, la suspicion s'installe entre les deux partenaires, ils se doivent d'en discuter et de trouver des solutions pour contourner les problèmes, bien plus souvent générés par des malentendus dûs aux différences culturelles qu'à une véritable intention d'agir dans le seul intérêt de certains des membres des deux associations. .

Et si contestation il y a, à nous de convaincre notre partenaire sénégalais du bienfondé de nos propositions mais en dernier recours, Teraanga Sénégal reste le maître d'œuvre des projets, à partir du moment où ils correspondent à l'éthique de Teraanga France.

Réciproquement, Teraanga France reste maître de ses choix et de son mode de fonctionnement.

La transparence : Teraanga France doit être clair sur ses objectifs. L'association se doit de communiquer de manière transparente tant avec ses partenaires français qu'étrangers, qu'il s'agisse d'organismes bailleurs de fonds ou de particuliers. C'est s'engager à toujours dire ce qu'on va faire et pourquoi on le fait.

La transparence financière : c'est informer les membres, les donateurs de l'usage qui est fait de leurs dons ou financements par la présentation des projets réalisés à travers leur évaluation, des rapports chiffrés, photos et témoignages...

C'est exposer les finances de Teraanga à qui voudra les consulter. Teraanga France, s'engage à produire une fois par an un rapport d'activités et financier et à le faire connaître à tous les adhérents et les bailleurs de fonds, quels qu'ils soient et quel que soit le montant de leur participation.

Tout fonctionnement dans l'approche, le fonctionnement ou la gestion de Teraanga France devra également être soumis à la connaissance et à l'approbation des membres du comité directeur.